

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

23^{ème} année - N° 4359 - Lundi 17 Avril 2023 - Prix : 200 Fc

OPÉRATION WUAMBUSHU:

Le gouvernement sous pression de la société civile



La société civile n'entend pas baisser la garde. Vent debout, elle dénonce l'opération humiliante programmée à Mayotte par la France et appelle le gouvernement comorien à abroger sans délai l'accord cadre de partenariat signé en 2019 avec Paris et de

s'opposer fermement à tout acte de déplacement forcé de population entre nos îles.

Le temps de la complaisance et de la duperie est terminé » lance d'emblée la charismatique militante de la société

civile, Hissane Guy. C'est dans une salle comble que la société civile a tenu samedi 15 avril dernier son rassemblement populaire pour dénoncer l'opération Wuambushu visant à saccager des maisons et à expulser les comoriens de trois îles résidant à Mayotte. Ce rassemble-

ment dirigé par le Comité Maore a vu la présence de toutes les couches sociales et de nombreuses personnalités politiques. Comme partout ailleurs dans le monde, des voix se sont élevées au foyer des femmes de Moroni pour exiger la non-réadmission des personnes reconduites à la

frontière et de condamner cette opération qui est contraire aux principes des droits de l'homme et à toutes les conventions internationales dont la France est signataire.

LIRE SUITE PAGE 3

POLITIQUE

Le parti JUWA prie pour la libération de Sambi et Salami

"Libérez Sambi et Salami" tel est le message porté sur une pancarte distribuée à la salle JAF de Mutsamudu où une prière collective est faite en présence de Me Mahamoud Ahamada, l'avocat de l'ancien président Sambi. Une foule nombreuse de militants et sympathisants du parti a assisté à cet événement religieux, autorisé pour la première par la préfecture.



Une longue invocation est faite pour juste demander la libération de l'ancien président de la république Ahmed Abdallah Mohamed Sambi et l'ancien gouverneur de l'île de Ndzouani Salami Abdou, ainsi que d'autres prisonniers politiques. « Nous avons placé notre confiance en Allah ce samedi matin, pour sa gloire et l'espoir de sa réponse rapide, car seul Allah est miséricordieux et capable de tout », a souligné l'avocat de Sambi Me Mahamoud. Plusieurs centaines de sambistes et membres du parti JUWA se sont remis à Allah. « Nous avons beaucoup patienté et le fruit de cette patience est la stabilité de ce pays », a avancé Mahamoud Elarif, le secrétaire régional du parti qui tient à remercier les membres représentant toutes

les régions de l'île. « Notre grande reconnaissance encore une fois en Allah. Nous sommes venus dans cette salle pour prier et ensuite rentrer tranquillement dans nos foyers respectifs », a indiqué Imrane Miftahou, un fervent lieutenant du parti et proche de Sambi.

Devant ces centaines de fidèles du parti JUWA et des Sambiste, le speaker Charkane Ali François alias Zola appelle le chef de l'État à gracier Sambi et Salami ainsi que plu-

sieurs autres prisonniers politiques. « Monsieur le président de la République, rappelez-vous le jour où vous aviez frappé à la porte de Sambi et à celle de Salami pour demander leur soutien à votre réélection en 2016. Et d'ajouter : « Que ce jour de grand cœur revienne aujourd'hui. Monsieur le Président vous êtes capable de tolérance, on le sait, malgré les tireurs de ficelles, de personnes de mauvaise foi ».

Plusieurs interventions sont

axées publiquement et dans les couloirs sur la sortie du parti après des années de silence. Selon eux, cette longue patience est symbole de l'éducation du parti. « On veut voir ce pays aller plus loin en démocratie et se développer, donc avec ou sans nous au pouvoir », dit un sambiste à sa sortie du rassemblement.

Nabil Jaffar

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
Toufè Maecha
Rédaction
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
Maoulida Mabé
Andjouza Abouheir
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar
Riwad
A Bardraoui
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45



PROJET KOMOR INITIATIVE AVIS DE MARCHÉ

NATURE DU MARCHÉ : marché public de services.

POUVOIR ADJUDICATEUR : EXPERTISE FRANCE S.A.S.

OBJET DU MARCHÉ : Production d'outils de communication et appui au changement de comportement

LIEU D'EXECUTION : Union des Comores

FINANCEMENT : Groupe AFD

CONDITIONS DE PARTICIPATION

: toute société (y inclus auto-entrepreneur) ou groupement de sociétés non exclus des financements du Groupe AFD et répondant aux critères d'éligibilité décrits dans le règlement du marché (existence légale, régularité vis-à-vis des lois sociales et de la réglementation fiscale du pays de résidence du soumissionnaire ou des soumissionnaires dans le cas d'un groupement).

REUNION D'INFORMATION :

Une réunion d'information aura lieu le **14/04/2023 à 10h**, au sein des locaux d'Expertise France à Moroni, sis en face de l'ancien Mouftorat, route de la présidence.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Sélection fondée sur la Qualité et le Coût : 30% pour le prix des prestations et 70% pour la valeur technique de l'offre.

PROCEDURE

Procédure adaptée ouverte.

CONDITION D'ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est gratuit sur le site des marchés publics en le téléchargeant sur le lien : <https://bit.ly/3K4zDVP>

Ou

En se rendant sur le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>, en inscrivant la référence marché : 23-MAPA-S039

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Toute demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée via la plateforme d'achat PLACE au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

La date limite de soumission est fixée au **02 Mai avril 2023 à 18H** (Heure de Moroni).

PROCEDURES DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ;

e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr

Les candidats intéressés sont priés de prendre connaissance des termes de référence en envoyant une demande à l'adresse mail suivante: yousratm@worldbankgroup.org

Cc : sahmed43@worldbank.org

Date de publication: 12 avril 2023

Date limite de dépôt des candidatures: 21 avril 2023 à 12h30 heure locale de Moroni

• CONTEXTE

Le Groupe de la Banque mondiale est une organisation internationale dont le siège principal est à Washington DC, aux Etats-Unis, et qui fournit une aide au développement à plus de 180 pays dans le monde. Le travail de la Banque mondiale dans le monde entier ainsi qu'aux Comores implique une liaison avec des organisations gouvernementales et internationales et des personnalités de premier plan.

Le Bureau Pays de la Banque Mondiale aux Comores a besoin d'un entrepreneur pour fournir et installer un groupe électrogène secondaire de secours pour les locaux de Moroni de la Banque.

En cas de panne de l'alimentation principale, le groupe électrogène de secours primaire (existant) prendra le relais. En cas de panne du groupe électrogène de secours primaire, le groupe électrogène de secours secondaire prendra le relais.

1. Description du contrat

- Fourniture et installation d'un groupe électrogène secondaire de secours pour les locaux du Bureau Pays de la Banque mondiale à Moroni.
- Le contractant doit fournir toute la main-d'œuvre, l'expertise technique, la supervision, le transport, l'équipement et les outils nécessaires, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un sous-traitant, pour fournir les services requis dans le cadre d'un prix fixe ferme.

1. Constitution du dossier

Les dossiers seront déposés au Bureau de la Banque Mondiale aux Comores.

Adresse : Complexe des Nations Unies
Hamramba
Moroni, Comores
Boîte postale 648

Des renseignements complémentaires en rapport avec les compétences, l'expérience et l'éthique des candidats présélectionnés pour l'offre pourraient être vérifiés ultérieurement.

OPÉRATION WUAMBUSHU:

Le gouvernement sous pression de la société civile

Suite de la page 1

Face à cette « opération génocidaire », Hissane Guy considère que les clandestins sont la France qui occupe illégalement l'île comorienne de Mayotte violant ainsi toutes les résolutions pertinentes des Nations-Unies réaffirmant avec force le caractère comorien de Mayotte. « Nous, peuple comorien présent sur les 4 îles et partout dans le monde, exprimons notre ras-le-bol face à la persécution dont nous sommes victimes depuis la prise de notre Indépendance. Bientôt 50 ans d'un gâchis incommensurable qui laisse deux générations sacrifiées pour de sombres intérêts, deux générations qui subissent un narratif

néocolonialiste visant à entretenir la division entre les enfants des Comores et à les maintenir dans un état de dépendance et de mendicité vis-à-vis de la France. Nous ne pouvons tolérer une énième humiliation de notre pays souverain en laissant se perpétrer un crime contre l'humanité sur nos terres », lance-t-elle, appelant les mahorais à ouvrir les yeux sur les véritables enjeux de cette occupation illégale et sur cette opération.

Au nom de la société civile, elle demande au gouvernement français l'arrêt immédiat de cette opération criminelle nommée Wuambushu qui n'est conforme ni au droit international, ni même au droit français. « Nous demandons au gouverne-

ment comorien d'abroger sans délai l'accord cadre de partenariat renouvelé avec la France signé le 22 juillet 2019 et de s'opposer fermement à tout acte de déplacement forcé de population entre nos îles. Nous condamnons fermement la trahison de la France et de tout autre acteur qui contribue à l'accompagner dans ses desseins macabres et prions par conséquent la communauté internationale d'encadrer les négociations futures entre les Comores et la France dans le règlement de ce conflit territorial qui n'a que trop duré », souligne-t-elle.

Tout comme Hissane Guy, le président du Comité Maoré Me Attiki Ismael tire la sonnette d'alarme sur cette opération de traitement

inhumain. Il a fait un rappel sur l'histoire de l'indépendance des Comores. Selon lui, de nombreux dispositifs ont été mis en place entre deux Etats pour tenter d'arriver à une solution qui ne déshonore aucune des parties. « Force est de constater que l'emprise de la France sur Mayotte ne fait que se confirmer avec successivement, l'organisation de référendums condamnés par l'ONU sur cette île, l'instauration du visa Balladur en 1995 qui continue de faire des milliers de morts entre Anjouan et Mayotte. La départementalisation de Mayotte en 2011 et sa rupeisation dans la foulée et l'accord scélérat signé en juillet 2019 entre l'Etat français et un pouvoir comorien fragilisé sur le plan inté-

rieur; un accord qui consacre le renoncement de Mayotte par le gouvernement comorien en échange de 150 millions d'euros », déplore-t-il, avant d'ajouter que « il est clair qu'un dialogue bilatéral ne va pas nous aider dans la recherche d'une solution juste et équitable. Nous insistons que tout dialogue avec la France sur cette question doit être parrainé et sous les auspices de l'ONU et l'UA ». Rappelons que ledit mouvement a saisi toutes les instances internationales pour dénoncer cette opération génocidaire visant à expulser des compatriotes de chez eux.

Andjouza Abouheir

POLITIQUE :

Le parti Orange va déposer une proposition de loi d'amnistie

Dans un point de presse tenu jeudi 13 avril dernier, le bureau politique du parti Orange a informé que ses députés vont déposer une proposition de loi d'amnistie à la représentation nationale au profit des détenus politiques et personnalités politiques en exil. Cette dernière a pour but de répondre aux préoccupations exprimées par la lettre du Front commun élargi du 16 mars 2023, adressée au président de l'Union des Comores.

C'est avec la présence de leur président d'honneur l'ex ministre de l'intérieur Mohamed Daoudou que le parti Orange a tenu un point de presse, annonçant que ses députés vont déposer une proposition de loi d'amnistie à la représentation nationale, au profit des prisonniers politiques et personnalités politiques en exil. Cette dernière a pour but de répondre aux préoccupations exprimées par la lettre du Front commun

élargi du 16 mars 2023, adressée au président de la république. C'est par cette initiative que le parti entend œuvrer pour contribuer à l'apaisement, à la réconciliation et la décrispation de la situation politique comorienne.

« Notre parti est toujours fidèle aux exigences propres à une démocratie moderne et responsable. Nous avons mené une réflexion sur les voies et moyens légaux conformément à la législation en vigueur pour apporter sa contribution face à cette nouvelle donne. Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler que le parti Orange a toujours œuvré, constamment en faveur de la paix et de la cohésion sociale. Et nous menons une démarche démocratique en ces temps de décrispation de la situation politique de pays », a déclaré Mohamed Daoudou, tout en rappelant que son parti a acquis de l'expérience dans la conduite des affaires du pays en siégeant au gouvernement durant la



période allant du 2 juin 2016 au 26 août 2021. « Le parti est solidaire des engagements pris par l'Exécutif national durant cette période. Cependant depuis le 26 août 2021, le parti n'est plus comptable des actes engagés par le gouvernement », précise-t-il.

En revenant sur cette proposition de loi d'amnistie, l'ancien ministre montre que le premier titre concerne

les personnalités politiques, définitivement condamné dans l'affaire du programme de la citoyenneté économique. « Les personnalités visées par cette mesure de clémence sont l'ancien président Ahmed Abdallah Sambi, Mohamed Ali Soilihi, et Ibrahim Mhoumadi Sidi. Quant au deuxième titre, a pour objet, l'amnistie aux exilés politiques qui ont formés gouvernement d'exil. Ces

faits ne font pas encore l'objet de poursuites mais, peuvent l'être puisque il s'agit des actes illégaux et non conforme à la constitution. Et enfin notre proposition de loi d'amnistie concerne, Dr Abdou Salami qui est définitivement condamné, Tocha Djohar aussi condamné amis détenue et Dr Achemt Said Mahazi poursuivi par la justice comorienne pour des faits de fabrication, de détention et de transport des explosifs contre la sécurité de l'Etat.

C'est ainsi, que le parti Orange invite la société civile et à soutenir cette proposition de loi d'amnistie et appelle par conséquent les députés de la majorité parlementaire à dépasser les clivages politiques et à se rejoindre à cette initiative de décrispation du climat politique et à ne ménager aucun effort pour faire passer cette proposition dans l'intérêt de la Nation.

Nassuf Ben Amad

OPÉRATION WUAMBUSHU:

La CNDHL dénonce une action préjudiciable à la dignité humaine

L'opération Wumabushu visant à expulser de Mayotte les comoriens des trois autres îles, interpelle la société civile mais aussi la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés (CNDHL) qui, demande aux autorités françaises de renoncer à une opération « préjudiciable pour la dignité humaine ».

Après le gouvernement, c'est autour de la Commission nationale des droits de l'homme et de libertés (CNDHL) de sortir de son mutisme. Elle appelle les autorités françaises à « renoncer à leur opération WUAMBUSHU préjudiciable pour la dignité humaine, et à poursuivre le dialogue avec les autorités comoriennes en vue de trouver une solution durable aux problématiques de Mayotte ».

Selon elle, cette opération pourrait entraîner des graves risques de violation des droits de l'homme. « En plus des risques pour la dignité humaine, l'opération porterait atteinte aux droits fondamentaux des personnes vulnérables, notamment le



Image d'illustration

droit à un logement décent, le droit à la non-discrimination, le droit à l'intégrité physique et psychologique, le droit à la vie privée et familiale, ainsi que les droits des femmes et des enfants qui sont particulièrement vulnérables dans les situations

d'expulsion forcée. Les expulsions forcées peuvent également entraîner une perte de biens, de revenus, de moyens de subsistance et une déstabilisation psychologique. Ces violations seraient contraires aux normes internationales en matière de droits de l'homme », lit-on dans ce communiqué.

La CNDHL interpelle Paris à prendre toute la mesure des conséquences de la destruction des habitats et DE l'expulsion des personnes sur le respect de tous les droits de l'homme pour la stabilité nationale et régionale à court et à long termes. Parallèlement, elle a informé ses différents partenaires sur la situation qui prévaut dans l'île sœurs de Mayotte. « La CNDHL prend à témoin toutes les institutions nationales et internationales en charge de la protection des droits de l'homme,

les réseaux régionaux, arabe et francophone des droits de l'homme ; elle leur lance un appel à se mobiliser dans le sens de prévenir, alors qu'il est encore temps, les risques de violations graves et massives des droits de l'homme en temps de paix, que fait peser cette opération du gouvernement français », lance-t-elle.

Rappelons que l'opération Wuambushu est prévue à partir du 20 avril prochain, et prend l'ampleur inédite d'une véritable déportation forcée de milliers de comoriens résidant sur l'île comorienne de Mayotte sous administration française, suivie de destructions de bidonvilles et d'arrestations de délinquants qui sont essentiellement des enfants isolés et vulnérables.

Andjouza Abouheir

AFFAIRE NAZRA:

La société Huawei porte plainte contre Nazra

La société chinoise de technologie Huawei porte plainte contre Nazra Saïd Hassani pour « faux et usage de faux » après la découverte d'un supposé faux contrat. Cette dernière est suspectée d'être au cœur d'une vaste opération d'arnaque de type Ponzi dont la valeur est estimée à plus de 2 milliard de nos francs.

Après la Banque Centrale des Comores, la Meck Moroni, Comores Télécom, c'est au tour de la société chinoise Huawei de laver son honneur. Dans un communiqué datant du 11 avril dernier, la multinationale chinoise annonce qu'elle a porté plainte contre Nazra Saïd Hassani pour « faux et usage de faux ». La société a tenu à clarifier que Nazra était salariée de Yasse Multiservices et au service de Huawei au sein de son office aux Comores. Sa mission principale était d'assister Huawei de mener à bien des projets de télécommunication entre Huawei et son partenaire Comores Télécom. « Le 09 janvier 2023, Nazra Saïd Hassani a présenté sa démission pour des raisons personnelles. Ainsi, son contrat de travail avec Yasse Multiservices et son



Image d'illustration

service à l'Office de Huawei aux Comores ont pris fin le 08 février 2023 », lit-on dans ce communiqué. Elle a tenu à clarifier sur un supposé contrat entre Huawei et Halfate Styles. « Après avoir mené une enquête interne, Huawei a déterminé qu'il s'agit d'un contrat falsifié avec un faux contenu et un faux cachet de Huawei », tente-t-il de rassurer.

Pour mémoire c'était le mercredi 5 avril dernier que Nazra Saïd Hassani est arrivée aux Comores après avoir été arrêtée à l'aéroport d'Antananarivo à Madagascar. Elle est suspectée d'être au cœur d'une vaste opération d'arnaque de type

Ponzi. Les préjudices sont estimés à plusieurs milliards de nos francs. Elle a réussi à quitter le pays sous une fausse identité. C'est sa date de naissance qui aurait permis aux enquêteurs de l'identifier et de la faire arrêter à sa descente de l'avion à l'aéroport d'Antananarivo. Dans la foulée, le chef de l'État Azali Assoumani a démis de ses fonctions le directeur de la police nationale. Après son transfert à Moroni, plusieurs personnes dont des cadres de Comores Telecom sont arrêtées ainsi que le receveur central de l'administration générale des impôts.

Andjouza Abouheir

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse postale : _____ email : _____
Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :
3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :
Espèces
Chèque n° : _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le _____
Signature : _____

Tarifs d'abonnement
(Valable à compter du 1er Janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127



UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement



MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDRAUCARBURES

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES

Avis Spécifique d'Appel d'Offres (AA0)

**Appel d'Offres pour Fournitures
(Processus à Deux Enveloppes)**

Reference: **KM-AEP SONELEC-304146-GO-RFB**

Union des Comores

Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores

Fourniture de compteurs d'électricité et implémentation d'un Système Automatisé de Gestion des Compteurs,

1. Le Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Hydrocarbures a reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement pour financer le Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores, et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché de Fourniture de compteurs d'électricité et d'un Système Automatisé de Gestion des Compteurs. Pour ce marché, l'Emprunteur utilisera la méthode de décaissement de Paiement Direct, telle que définie dans les Directives de Décaissement de la Banque mondiale pour le Financement de Projet d'Investissement, sauf pour les paiements pour lesquels le marché prévoit l'utilisation de lettre de crédit.

2. L'Agence d'Exécution du Projet (AEP) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des compteurs d'électricité et implémenter un Système Automatisé de Gestion des Compteurs.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » de juillet 2016 mis à jour en novem-

bre 2017, août 2018 et novembre 2020 de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Agence d'Exécution du Projet (AEP) du Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC), M. NAOILDINE HOUMADI, Coordonnateur, naoildine@yahoo.fr, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres durant les heures de bureau de 08h00 à 16h00, au Siège de la SONELEC, quartier Volo-Volo à Moroni, Comores.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous. Le document d'appel d'offres sera adressé par courrier au Siège de la SONELEC, quartier Volo-Volo.

6. Les offres devront être soumises au Siège de la SONELEC, quartier Volo-Volo au plus tard le 24 mai 2023 à 14h00. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les enveloppes

extérieures des Offres marquées « OFFRE ORIGINALE », et les enveloppes intérieures marquées « PARTIE TECHNIQUE » seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente **Siège de la SONELEC, quartier Volo-Volo le 24 mai 2023 à 14h30**. Toutes les enveloppes marquées « **PARTIE FINANCIERE DEUXIEME ENVELOPPE** » devront rester non ouvertes et devront être conservé dans un lieu sûr de l'Acheteur jusqu'à la deuxième ouverture publique.

7. Toutes les offres doivent comprendre une Garantie de l'Offre de 40 000 USD.

8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Coordonnateur de l'Agence d'Exécution du Projet (AEP) – Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC)

Attention : M. NAOILDINE HOUMADI, Coordonnateur de l'Agence d'Exécution du Projet (AEP)

Adresse : BP 1769, Siège de la SONELEC, 2^e étage, quartier Volo-Volo, Moroni Comores

Email : naoildine@yahoo.fr

FÉDÉRATION COMORIENNE DE LUTTE

Lutte comorienne, une discipline en pleine renaissance

Créée il y a plus de vingt ans, la Fédération Comorienne de Lutte peine à imposer sa marque, mais depuis peu elle commence à émettre des signaux positifs. Des améliorations qui sont à mettre à l'actif de la nouvelle direction élue depuis deux ans sous l'égide d'Abdallah Ali Ben GIGI.

« L'une de mes premières résolutions quand je suis arrivé à la tête de cette fédération était de faire en sorte que notre institution soit connue au niveau national et en deuxième lieu nous faire connaître à l'international », nous a confié le président de la Fédération Comorienne de Lutte. Un souhait que le nouveau bureau élu en 2020 a pu accomplir, car actuellement la fédération existe sur l'ensemble des îles et elle essaye avec les moyens qui sont les siens de faire des tournois au niveau régional pour maintenir la forme de ses athlètes. En juillet dernier lors de la semaine olympique, la lutte avait aligné des athlètes en l'honneur du sport comorien « Nous avons pris part à la semaine olympique organisée par le COSIC, et actuellement nous sommes en train de nous préparer pour les prochains Jeux des îles de Madagascar », poursuit-il. Et le président d'ajouter : « On espère justement ne pas aller faire de la figuration à Madagascar,



mais revenir avec des bons résultats, pourquoi pas des médailles ».

Un souhait qui est loin d'être fortuit pour le président de la fédération dans la mesure où il s'est déjà attelé à constituer une bonne équipe de lutteur qui sera compétitif. « J'ai trois athlètes actuellement qui résident en France dont deux de très haut niveau, et un vice-champion de France, qui vont prendre part au championnat d'Afrique de lutte. Si

demain l'Etat consent à sortir les moyens pour les Jeux des îles, je vous garantis que nous reviendrons avec au minimum 2 médailles d'or ».

Avant ces jeux, la Fédération est déjà active en envoyant des athlètes à Maurice pour participer à un tournoi amical. « Cette participation rentre dans le cadre des préparatifs pour les prochains jeux des îles, un tournoi organisé par la Fédération

Internationale de Lutte pour donner l'opportunité aux athlètes de la région de se préparer en vue du grand rendez-vous régional. « C'est une chance donnée à nos athlètes de découvrir leurs prochains adversaires lors des jeux de Madagascar en août et septembre prochain », conclut le patron de la Lutte comorienne.

AS Badraoui

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

unicef pour chaque enfant

AVIS D'APPEL D'OFFRE

A. LRFP N° 2023 - 9182026 – APPEL D'OFFRE POUR CONTRATS A LONG TERME (LTA) POUR LES SERVICES D'HOTELERIE ET RESTAURATION POUR L'UNICEF COMORES.

B. LITB N° 2023 - 9182029 – APPEL D'OFFRE POUR CONTRATS A LONG TERME (LTA) POUR ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU ET SIMILAIRES POUR L'UNICEF COMORES.

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) aux COMORES invite, par la présente, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs propositions techniques et financières, pour les services de transit et transport des intrants acquis en offshore par l'UNICEF (LRFP N° 2023 - 9182026) et pour les livraisons de fournitures de bureau et similaires selon les termes de référence, sous pli fermé.

Il s'agit des appels d'offres ouverts à toutes les Entreprises ayant un agrément pour l'exercice du service de Transit, Transport et Manutention et celles pour la livraison de fournitures de bureau et similaires.

IMPORTANT - INFORMATION ESSENTIELLE

(Les offres ne seront considérées que si les numéros des appels d'offres figurent sur l'enveloppe réponse ou dans le mail de soumission). Dans toute correspondance rappeler la référence selon le cas:

LRFP N° 2023 - 9182026 – APPEL D'OFFRE POUR CONTRATS A LONG TERME (LTA) POUR LES SERVICES D'HOTELERIE ET RESTAURATION POUR L'UNICEF COMORES.

Ou

LITB N° 2023 - 9182029 – APPEL D'OFFRE POUR CONTRATS A LONG TERME (LTA) POUR ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU ET SIMILAIRES POUR L'UNICEF COMORES.

Les offres, sous pli cacheté, devront être déposées à la Réception du Bureau de L'UNICEF à Moroni / COMORES à l'adresse ci-dessous indiquée au plus tard le 28/04/2023 à 10h30 et l'ouverture aura lieu le lundi 1er mai 2023.

Dossier physique : UNICEFMoroni, Unité des Approvisionnements et de la Logistique Maison des Nations Unies, BP 497 Moroni, Comores.

Le dépôt de dossier physique se fera contre un accusé de réception.

Dossier électronique : par email aux adresses COM_Tenders_SupplyUnit@unicef.org; akassimdjibaba@unicef.org; syorangar@unicef.org et copie à bpinah@unicef.org

Le dossier soumis par courrier électronique doit contenir un fichier avec l'offre technique (Mail 1) et un fichier séparé avec l'offre financière (Mail 2). Le fichier de l'offre financière doit être sécurisé avec un mot de passe. Le soumissionnaire ne dévoilera ce mot de passe que sur demande formelle d'un agent autorisé de l'Unité Supply de l'UNICEF.

L'ouverture des offres ne sera pas publique.

Toute demande d'information ou de clarification relative à ce dossier d'appel d'offres peut être envoyée aux adresses suivantes : comprocurement@unicef.org; akassimdjibaba@unicef.org; syorangar@unicef.org et copie à bpinah@unicef.org

Le dossier de Soumission devra comprendre les documents suivants :

- L'offre technique
- L'offre financière

Banga PINAH
Operations Manager



UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDRAUCARBURES

PROJET D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES

UNITE DE COORDINATION DU PROJET

APPEL A CANDIDATURE

Le Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores recrute pour son **Unité de Coordination de Projet (UCP)**, un **consultant chargé de communication**.

Les candidats intéressés sont priés de prendre connaissance des termes de référence en envoyant une demande à l'adresse mail suivante : djaanfaree@yahoo.fr Cc : ministerenergie0921@gmail.com ou de prendre connaissance des termes de référence à partir du lien ci-après : <https://soneleccomores.com/termes-de-references-pour-recrutement/>

Date de publication : 29 mars 2023

Date limite de dépôt des candidatures : 18 avril 2023 à 12h30 heure locale de Moroni

1. PROFIL REQUIS

Le ou la candidat(e) à retenir devra avoir :

- diplôme universitaire de niveau supérieur (Bac + 3 au moins) en communication ou domaines similaires ;
- Au minimum 5 ans d'expérience pratique et active dans l'élaboration et mise en œuvre de plan de communication ; dans un poste similaire sur la communication des projets financés par les partenaires au développement ou par le Gouvernement
- Bonne maîtrise du logiciel Office (Word, Excel, Powerpoint) et de l'Internet
- Familier avec les réseaux sociaux.
- Connaissance pratique du français, une connaissance moyenne de l'Anglais

- Aptitudes techniques/fonctionnelles

- Excellente capacité d'analyse, de synthèse, de communication et de rédaction
- Capacité à communiquer clairement et à partager les connaissances et informations
- Capacité à travailler de manière effective sous pression
- Sens des priorités et des délais ; rigueur et sens de l'organisation ; forte capacité de travail
- Capacité d'analyse, de négociation et résolution de problèmes ; sens de la communication
- Autonomie, proactivité, résistance au stress
- Expérience professionnelle pertinente sur des activités de communication institutionnelle et communautaire ;
- Aptitude à utiliser l'ordinateur et les applications Internet liées aux outils de communication et réseaux sociaux ;
- Bonne connaissance des médias
- Avoir une capacité d'écoute, de concertation et de négociation
- Avoir un esprit d'équipe

Les candidatures féminines remplissant les conditions sont vivement encouragées.

2. PERIODE ET CRITERES DE PERFORMANCE

Durée du contrat

Le premier contrat sera d'une **durée de 12 mois** avec une période d'**essai de 6 mois** renouvelable une fois.

Si à l'issue de cette période de 12 mois, l'évaluation des performances est satisfaisante, le contrat sera d'un an, renouvelable selon les conclusions du rapport annuel d'évaluation de chaque année.

3. CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Les candidats intéressés devront fournir un dossier composé de:

- Une lettre de motivation adressée à monsieur le Coordinateur de l'Unité de Coordination du Projet d'Accès à l'Énergie Solaire aux Comores - Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Hydrocarbures;
- Un curriculum-vitae actualisé ;
- Des copies certifiées conformes à l'original des diplômes, certificats et tout autre document attestant l'expérience professionnelle ;
- Une lettre d'engagement à déclarer tout conflit d'intérêt avant l'entrée en fonction ;
- Une copie de la CNI ou Passeport.

2. Bien plus, le candidat devra avoir un casier judiciaire vierge et ne devra pas avoir été révoqué de la Fonction Publique, de la Magistrature ou d'un organisme parapublic ou privé ;

Des renseignements complémentaires en rapport avec les compétences, l'expérience et l'éthique des candidats présélectionnés pour le poste pourraient être vérifiés ultérieurement.

Les dossiers de candidature seront déposés au Secrétariat de l'Unité de Coordination du Projet, sis au TOPING, en face de chez Docteur KASSIM

4. CONDITIONS D'EMPLOI

- Le consultant chargé de communication sera une personne physique et individuelle rattachée à l'Unité de Coordination du Projet ;
- C'est un poste individuel à temps plein ;
- Le consultant chargé de communication est appelé à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui est assignée.